

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Aux parents des élèves du Centre scolaire
de la Commune d'Hérémece

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous transmettre, en complément des informations figurant dans l'agenda de l'élève, quelques renseignements concernant l'organisation 2022-2023.

1. ADMINISTRATION

Commission scolaire

Présidente : Mme Régine Favre 079/763.46.21
Membres : M. Marc-Antoine Genolet 079/233.78.51
Mme Alexandra Dayer
Mme Sylvia Sierro
M. Sébastien Sierro
M. Stéphane Bovier

Direction : Mme Monique Pralong 079/197.33.08

1. Toutes les questions organisationnelles et para-scolaires relèvent, selon leur importance dans la limite des compétences attribuées, de la Commission scolaire.
2. Les questions pédagogiques générales (programme, technique d'enseignement, demande de congé) sont de la compétence :
 - du titulaire de classe
 - de la directrice adjointe, Mme Monique Pralong à Euseigne tél. 079/197 33 08
 - de l'inspecteur d'arrondissement M. Jean-Claude Aymon tél : 078/600 47 38

2. MALADIE

En cas de maladie (ou d'absence) de l'enfant, les parents doivent avertir :

1) Le maître (ou la maîtresse)

- ²⁾
- 1H à 6H : tél. 027/282 50 35
 - 7H et 8H : tél. 027/282 50 34

3) La responsable de la cantine scolaire, au plus tard le jour même avant 9h00

- Mme Sylvie Sierro-Dayer : tél. 079/835.05.99

4) l'UAPE, le matin dès 7h00

- tél. 079 850 06 65

Nous remercions les parents d'aviser la responsable de la cantine et l'UAPE pour chaque jour de maladie ou d'absence de l'enfant, il en va de même pour les absences dues aux activités scolaires.

3. CANTINE

Une cantine scolaire pour le repas de midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi) est ouverte à tous les élèves de l'école primaire de la commune. Les élèves des villages ainsi que de nombreux enfants d'Hérémence y sont inscrits à l'année.

Toutefois, pour ceux qui ne le sont pas, les parents ont la possibilité de les y inscrire ponctuellement, **l'inscription doit nous parvenir 1 semaine avant la date prévue, par mail à commune@heremence.ch**

Pour des questions d'organisation, il ne sera pas possible d'accueillir à la cantine des enfants inscrits tardivement.

Prière d'informer aussi la cantine en cas d'allergies alimentaires un certificat médical sera demandé.

Maladie ou absence :

En cas de maladie ou d'absence les parents doivent informer les responsables à vous référer au point 2. Si aucune annonce n'a été faite, le repas sera facturé.

Afin que les repas soient pris dans une ambiance agréable, un minimum de discipline sera exigé. D'autre part, tous les enfants qui mangent à la cantine sont soumis à la pause surveillée.

4. ASSURANCES

Nous rappelons que les parents doivent contracter une assurance maladie et accidents, conformément à la loi sur l'assurance-maladie.

5. SECURITE ROUTIERE

D'entente avec le responsable des transports et la police nous vous faisons part de ce qui suit :

Sur le chemin de l'école

- Les directives du Département de l'économie et de la formation précisent que "**Lorsqu'un élève se trouve sur le chemin de l'école, quel que soit le moyen de transport, la responsabilité incombe aux parents**".
Les parents peuvent donc être tenus pour responsables du comportement de leurs enfants. Pendant les excursions, il incombe aux enseignants ou au chauffeur de réprimander les élèves. C'est leur droit et leur devoir". Lors de comportement inapproprié dans le bus, des sanctions pourront être prises par la commission scolaire. (voir charte dans l'agenda scolaire)
- Nous conseillons aux parents ou autres personnes qui attendent les enfants à l'arrêt du car de se tenir à l'arrêt officiel et non pas de l'autre côté de la route, ceci afin d'éviter que les enfants ne traversent la route imprudemment.
- Les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) avec leur véhicule privé, sont priés de se montrer prudents et de se parquer sur les places prévues à cet effet.
- Un site internet des écoles primaires est à votre disposition, vous y trouverez des informations pratiques sous : <http://www.ecoles-herens.ch>

En vous remerciant de prendre bonne note de ces différentes informations, nous souhaitons vivre avec vos enfants une excellente année scolaire et vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

La Présidente de la Commission scolaire
Régine Favre